



Observatoire des Mortalités
et des Affaiblissements
de l'Abeille mellifère



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DEPLOIEMENT DE L'OBSERVATOIRE DES MORTALITÉS ET DES AFFAIBLISSEMENTS DE L'ABEILLE MELLIFÈRE



GENÈSE DU PROJET A PARTIR DE 2013

- Contexte de **l'épidémiosurveillance événementielle apicole** en 2013 en France
 - Plusieurs dispositifs de surveillance co-existants
 - **Gérés par l'Etat**
 - Dispositif de surveillance des dangers sanitaires réglementés de 1ère catégorie
 - Dispositif de surveillance des mortalités massives aiguës
 - **Non gérés par l'Etat** : Peu de visibilité
 - Ne couvrent pas l'ensemble des événements de santé rencontrés dans les ruchers
 - Données recueillies non harmonisées entre dispositifs
 - Repérage tardif de certaines typologies d'anomalies
- Souhait de faciliter les déclarations, de faire l'inventaire et rassembler les dispositifs de surveillance et d'étendre le réseau de surveillance à l'ensemble des troubles observés sur les colonies
- **Décision en 2013/2014 de mettre en place l'OMAA**



OBJECTIFS DE L'OMAA

Faire l'inventaire et l'analyse de la dynamique spatio-temporelle des mortalités et des affaiblissements des colonies d'abeilles en France dans le but de surveiller l'état de santé du cheptel apicole français

Surveillance événementielle

- Faciliter les déclarations → numéro d'appel unique
- Renforcer l'expertise des acteurs impliqués dans la réception des déclarations et les visites de ruchers
- Comprendre les événements d'affaiblissement et de mortalité et leurs causes à l'échelle individuelle et collective

- Alerter rapidement les apiculteurs et gestionnaires de risque en cas d'augmentation anormale des événements de santé
- Fournir aux acteurs des données de surveillance pour mettre en œuvre des actions individuelles et collectives en réponse aux troubles observés
- Consolider le maillage sanitaire et les partenariats entre les différents acteurs

Répondre aux attentes des pouvoirs publics



Répondre aux attentes des apiculteurs










UN DISPOSITIF DE SURVEILLANCE INNOVANT

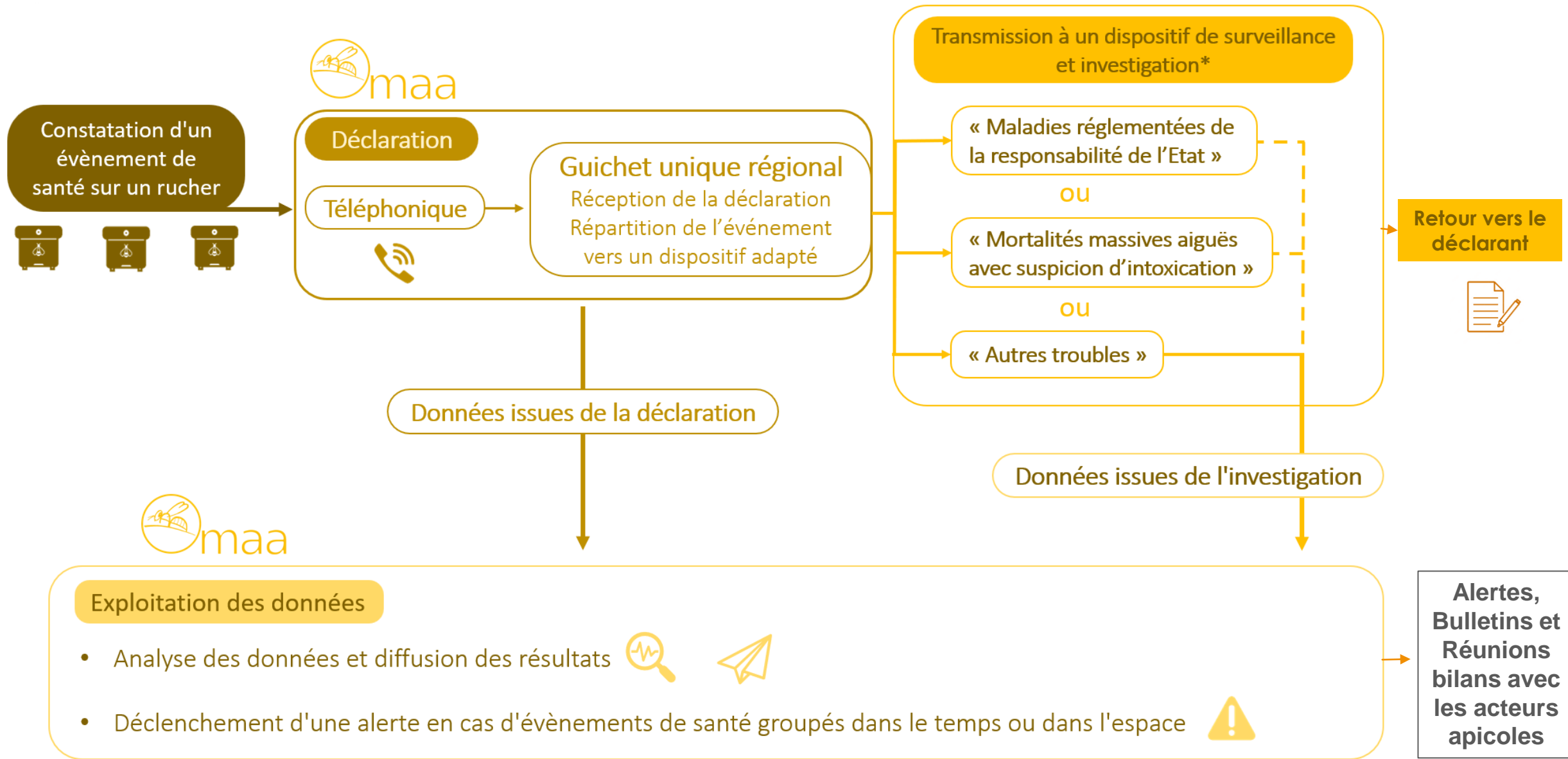
L'OMAA a pour ambition :

- de mieux **recenser les événements de santé observés** dans les ruchers
- **de faciliter et d'orienter** leurs déclarations vers les réseaux d'investigation adaptés
- de rassembler les dispositifs de surveillance de l'état de santé du cheptel apicole existants (publics et privés)
- de **collecter des données sanitaires de l'ensemble des dispositifs de surveillance**, d'en faire l'analyse collective, et de caractériser l'état de santé du cheptel apicole



CONSTRUCTION DE L'OMAA INITIÉE EN MARS 2015

- **Pilote** : DGAI
- **Développement du projet** : dans le cadre Plateforme nationale d'Epidémiologie en Santé Animale (ESA) → Offre un cadre au niveau national pour les réflexions concernant les maladies animales
- **Animation de la construction de l'OMAA dans le cadre d'un groupe de travail**: ITSAP (Institut de l'Abeille)/ ACTA
- **Structures ayant contribué à la construction de l'OMAA**
 -  Organisations apicoles : ADA France, FNOSAD, GDS France et ITSAP-Institut de l'Abeille
 -  Organisations vétérinaires : SNGTV et ONIRIS (école vétérinaire de Nantes)
 -  Administration : CGAAER, DGAI, DRAAF et DDecPP
 -  Laboratoires : ADILVA
 -  Scientifiques : ANSES
- **Comité de pilotage** : Comité d'experts apicole du CNOPSAV



*Investigation téléphonique et/ou physique



DISPOSITIFS DE SURVEILLANCE ALIMENTANT ACTUELLEMENT L'OMAA EN DONNEES

➤ Dispositif de surveillance des « Maladies réglementées » (*Aethina tumida* et *Tropilaelaps* spp. *)

- Obligation de déclaration des cas suspects et confirmés de maladies réglementées
- Investigations dans le cadre de la police sanitaire

➤ Dispositif de surveillance des « Mortalités Massives Aiguës » NS DGAL/SASPP/2018-444

- Possibilité de déclaration des cas de mortalités massives aiguës d'abeilles adultes
- Investigation des ruchers et enquêtes environnementales

➤ Dispositif de surveillance des « Autres troubles »

- Visite de recueil de données épidémiologiques
- Mise en œuvre par une personne reconnue compétente en apiculture et pathologie apicole (vétérinaire et si possible TSA conventionné dans ce cadre)
- Visite et analyses de laboratoire subventionnées sous réserve d'éligibilité
- 1 visite / an pour les apiculteurs de < 50 ruches (R.), 2 de 50 à 200 R. et 3 pour les > 200 R.

- Déploiement national
- Surveillances de la responsabilité de l'Etat

Déploiement dans les régions OMAA

* + loque américaine dans l'attente de la mise en œuvre de la loi santé animale et de ses décrets d'application



OUTILS ET COMMUNICATION

➤ Outils développés dans l'objectif d'harmoniser le recueil des données :

- Fiches de déclaration et d'investigation, notices associées
- Fiche de prélèvement
- Protocole d'évaluation de la charge parasitaire en Varroa
- Fiche proposant une démarche diagnostique pour les syndromes rencontrés dans la voie « autres troubles »

➔ Formation des acteurs de terrain à l'utilisation de ces outils

➤ Communication :

- Affiches OMAA
- Emailing
- Articles / bulletins
- Supports de présentation du dispositif



**VOUS CONSTATEZ
DES MORTALITÉS
OU DES AFFAIBLISSEMENTS
DE COLONIES D'ABEILLES**

DÉCLAREZ LES RAPIDEMENT à l'OMAA
(Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille mellifère)

Un guichet à votre écoute
Un vétérinaire diplômé en pathologie apicole
7 jours sur 7
OMAA
Une prise en compte de votre déclaration
Tout au long de l'année
Un retour individualisé

UN NUMÉRO :

Pour vous aider à comprendre ce qui impacte vos colonies
Pour participer collectivement à la meilleure connaissance des troubles de santé de l'abeille mellifère

Pour plus d'information : <http://plateforme-esa.fr>

Logos: République Française, Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation, frgtv Pays de la Loire

Exemple affiche OMAA
Pays de la Loire

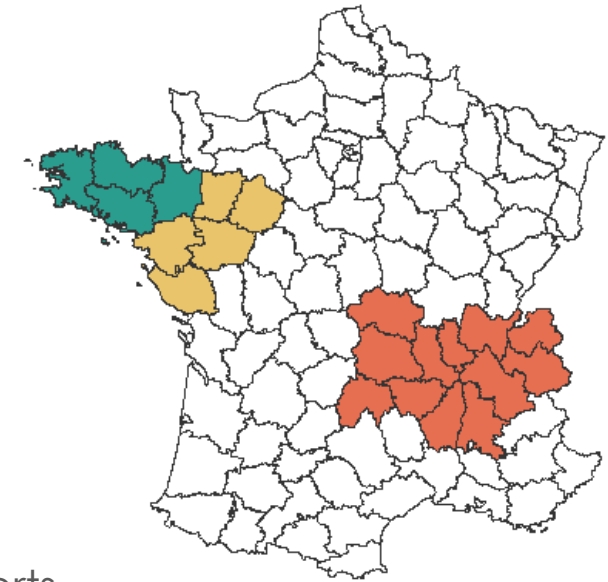


DÉPLOIEMENT EXPÉRIMENTAL DE L'OMAA ET PERSPECTIVES

Objectif

Tester le dispositif OMAA tel qu'il a été conçu par le groupe de travail national pour :

- Vérifier son opérationnalité,
 - Evaluer s'il répond aux objectifs qui lui ont été assignés,
 - Identifier les voies d'amélioration
-
- Plusieurs scénarii envisagés (DDPP/SRAL, ADA, GDS, GTV...)
 - 2017 : Déploiement en région Bretagne et en région Pays de la Loire via FRGTV
 - 2019 : Déploiement en région Auvergne-Rhône-Alpes via FRGTV
 - 2022 : Déploiement national → perspectives validées et présentées en comité d'experts apicole du CNOPSAV
 - 2023 : Déploiement progressif sur le territoire

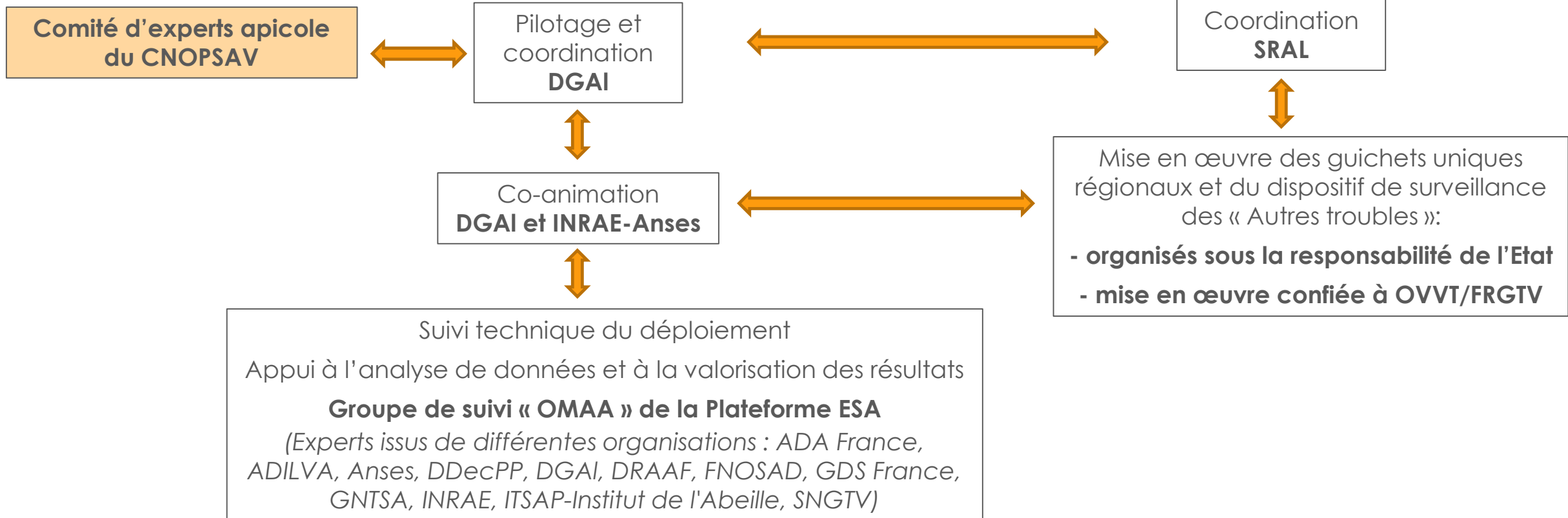




ORGANISATION ACTUELLE DE L'OMAA

NIVEAU NATIONAL

NIVEAU REGIONAL





ORGANISATION ACTUELLE DE L'OMAA

En lien avec la DGAI, assurer l'instruction technique des dossiers de candidature et bilans techniques des porteurs de projet

Organiser la formation des investigateurs au protocole OMAA et la sensibilisation des acteurs régionaux

Suivre les actions de sensibilisation des apiculteurs portées par les structures régionales (structures de développement, syndicales et sanitaires)

Décliner l'organisation et le fonctionnement de l'OMAA
Prendre en compte des particularités locales et structures en place (rôles et engagements de chaque structure)

EXEMPLES DE MISSIONS DU SRAL

Dans le cadre du groupe réseau
Echanger avec les animateurs nationaux de l'OMAA sur les points positifs du dispositif, les points d'amélioration, formuler des propositions d'évolution...,

Recueillir les difficultés rencontrées – Informer le niveau national

Contribuer au contrôle de la qualité, la traçabilité et la sécurité des données collectées

Organiser et superviser le retour d'informations auprès des acteurs et apiculteurs



ORGANISATION ACTUELLE DE L'OMAA

Organiser et animer le dispositif
GU et les visites « autres troubles »
Coordonner les acteurs

Veiller à l'harmonisation des
pratiques au niveau régional dans le
respect du protocole défini au
niveau national

Promouvoir l'OMAA - Informer
les apiculteurs et organisations
apicoles – présenter le dispositif
- communiquer sur les résultats

Rédiger les bulletins
d'information en partenariat
avec les acteurs apicoles

Garantir la mise à
disposition des documents
aux acteurs de l'OMAA

Formation des nouveaux répartiteurs et
investigateurs

EXEMPLES DE MISSIONS DE L'OVVT

Contribuer au contrôle qualité de
l'OMAA avec des indicateurs (délais de
réponses au déclarant à l'issue de
l'investigation, délais entre la déclaration
et la prise en charge du dossier)

Participer aux réunions du réseau national

Faire le lien entre les
répartiteurs et le
coordinateur régional

Rédiger les bilans
techniques et financiers

Présenter les bilans aux
acteurs et à la filière
apicole

Contribuer à la synthèse
nationale en lien avec le
coordinateur régional et les
animateurs nationaux



ORGANISATION ACTUELLE DE L'OMAA

Réceptionner les déclarations par téléphone et saisir des données dans l'outil en ligne

Instruire les déclarations et les orienter vers les dispositifs de surveillance adaptés selon la nature du trouble suspecté (selon schéma décisionnel)

Faire le lien entre le déclarant et l'investigateur

EXEMPLES DE MISSIONS DU RÉPARTITEUR

S'assurer de la prise en charge du dossier par les services instructeurs

Réaliser des investigations sur certains cas pour être au contact du terrain



ORGANISATION ACTUELLE DE L'OMAA

Réaliser le diagnostic et saisir les données dans le questionnaire d'investigation (outil en ligne)

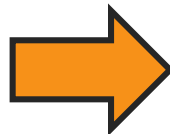
Réaliser les prélèvements – formuler les demandes d'analyse au laboratoire, envoyer les échantillons, saisir les résultats dans l'outil en ligne

EXEMPLES DE MISSIONS DE L'INVESTIGATEUR DANS LE RUCHER VOIE AT

Faire part au déclarant de l'avancée de son dossier (ex: informations sur les prélèvements envoyés au laboratoires et les résultats d'analyses)

Rédiger un rapport de visite qui sera remis à l'apiculteur

Structures apicoles régionales



Communication sur la mise en place de l'OMAA – promotion du dispositif

Collaborations dans le cadre de l'accord tripartite FRGTV-OVS-ADA



ORIENTATION DES CAS

Existe-t-il des signes fortement évocateurs de maladie réglementée sur au moins une colonie d'abeilles du rucher ?

(Paenibacillus larvae (loque américaine), Aethina tumida, Tropilaelaps spp.)*

** dans l'attente de la mise en œuvre de la loi santé animale et de ses décrets d'application*

Non

Existe-t-il des signes de colonie bourdonneuse, orpheline, de remérage, d'essaimage ou une suspicion de famine ?

Non / Ne sait pas

Oui

Est-ce que le rucher est atteint de mortalités massives aiguës avec suspicion d'intoxication ?

(d'après la note de service DGAL/SDQP/2018-444)

Oui

Non

Investigation via le dispositif "surveillance des maladies réglementées"









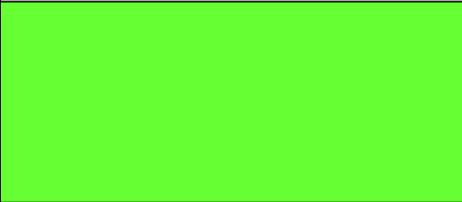


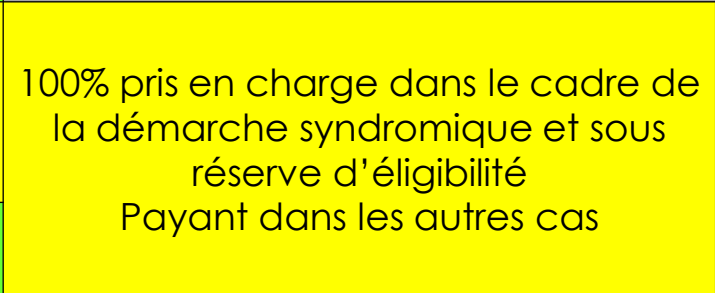



Investigation via le dispositif "mortalité massive aiguë des abeilles adultes"

Investigation éventuelle via le dispositif de surveillance « Autres troubles », subventionnée sous réserve d'éligibilité



BILAN FINANCEMENT

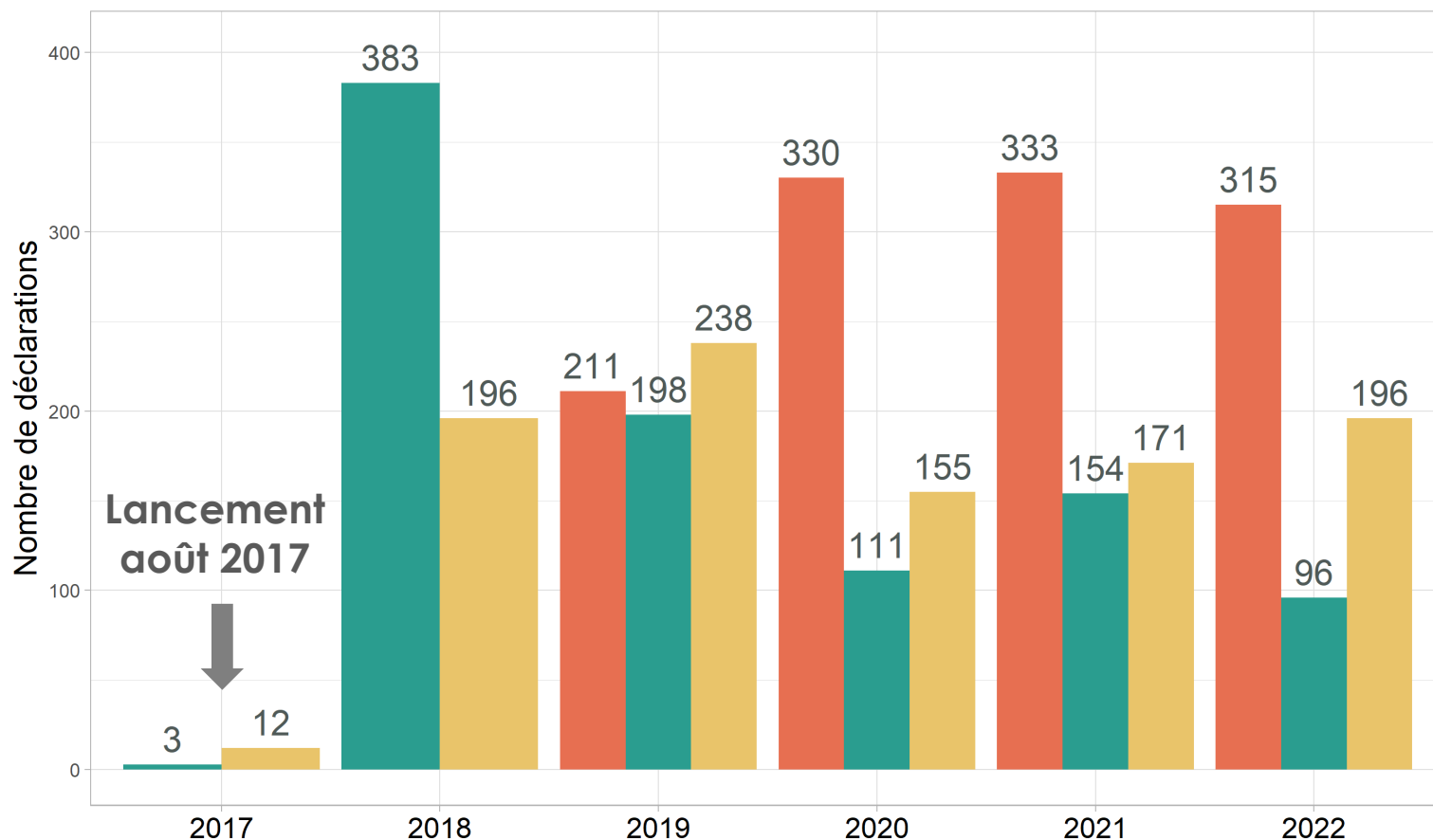
 Case verte = 100% pris en charge par l'Etat

	Maladies réglementées (MR)	Mortalités massives aiguës (MMA)	Autres troubles (AT)
Déclaration au guichet unique			
Investigation sur le rucher			100% pris en charge dans la limite de 1 à 3 visites/an (selon nb colonies) et sous réserve d'éligibilité, ensuite payant
Enquête environnementale			
Analyses pathologiques		100% pris en charge dans le cas de diagnostic différentiel des intoxications Payant dans les autres cas	100% pris en charge dans le cadre de la démarche syndromique et sous réserve d'éligibilité Payant dans les autres cas
Analyses toxicologiques			
Compte-rendu à l'apiculteur			

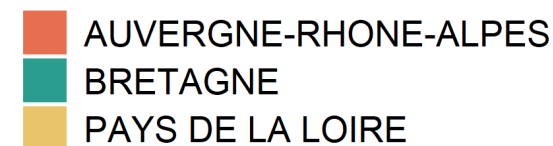


RÉSULTATS

Evolution du nombre annuel de déclarations à l'OMAA par région



- Plus de 3 000 déclarations enregistrées depuis le déploiement de l'OMAA
- Une moyenne de 620 déclarations par an sur les 3 dernières années
- Parmi les apiculteurs déclarants une bonne participation des apiculteurs professionnels / aux effectifs de leur catégorie

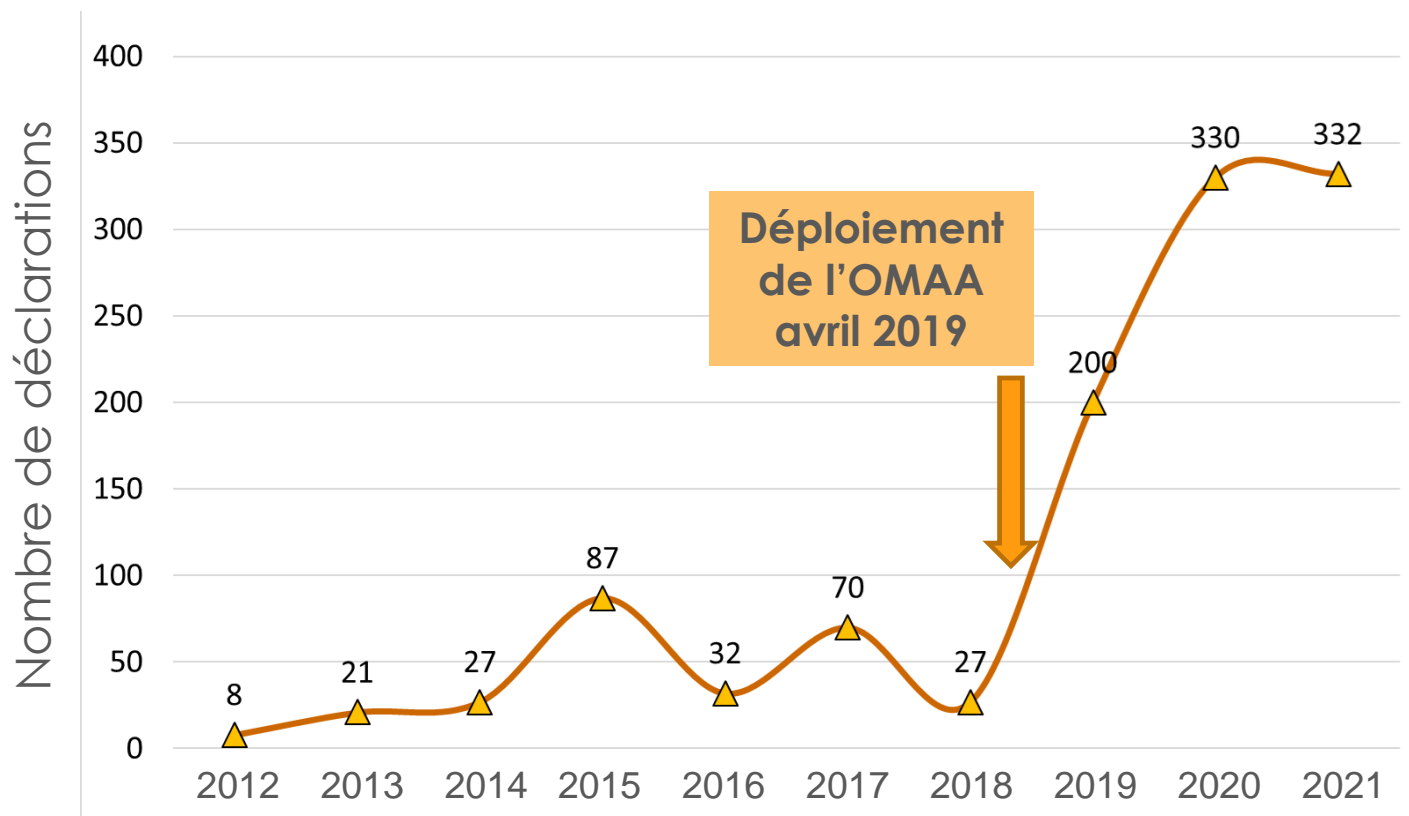




RÉSULTATS

Région Auvergne-Rhône-Alpes : Evolution du nombre de déclarations annuel de 2012 à 2021

Avant le déploiement de l'OMAA : Déclarations DS1 et MMA ; Après le déploiement de l'OMAA: Déclarations DS1, MMA et Autres troubles



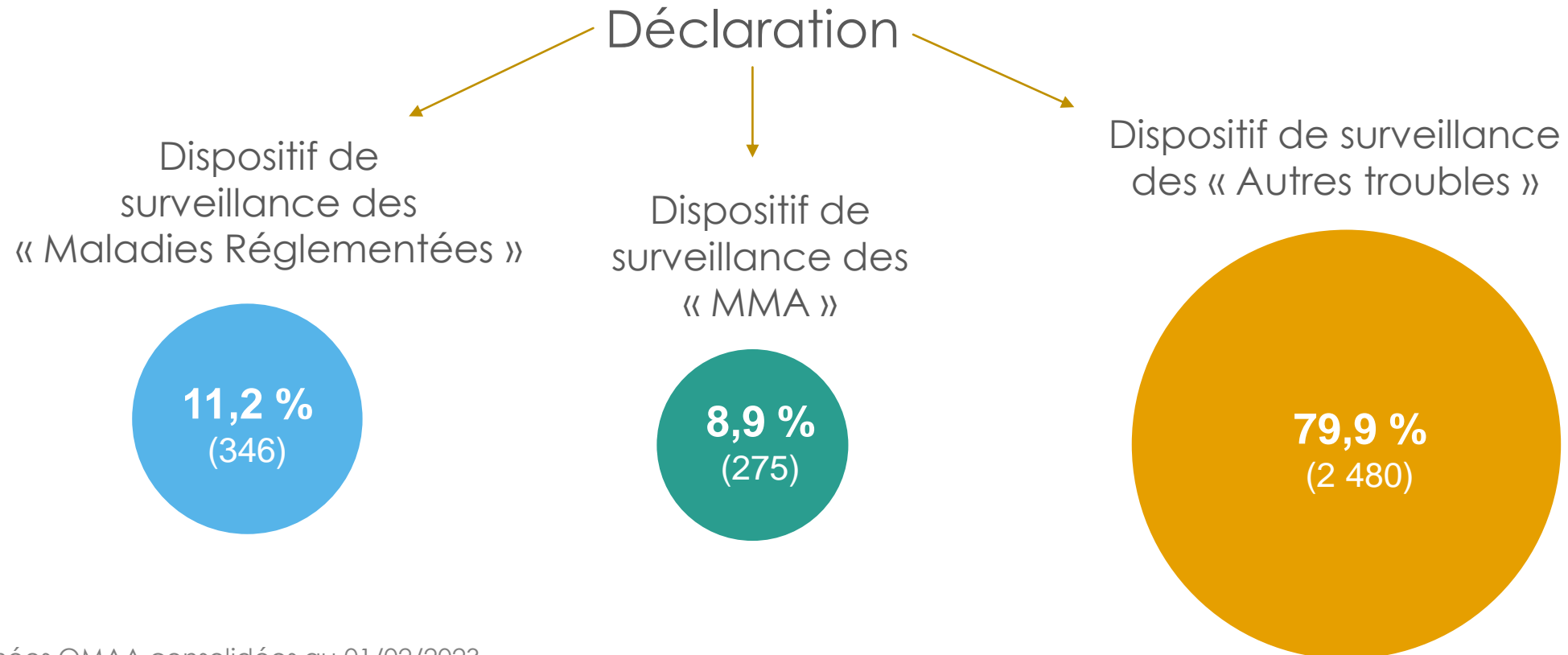
- Le guichet unique a amplifié la dynamique existante : **10 fois plus de déclarations enregistrées**
- Dû au fait que **l'OMAA prend en compte les « Autres troubles »** et pas seulement les DS1 et MMA



RÉSULTATS

Pourcentage (nombre) de troubles orientés vers chacun des dispositifs de surveillance entre 2017 et fin 2022, toutes régions confondues

(1 déclaration exclue car orientation non renseignée)





DIFFUSION DE L'INFORMATION

Niveau national

Actuellement

- * Développement d'affiches / encarts presse / flyers
- * Présentations orales / Animations scientifiques
- * Publication de notes sur le site de la Plateforme ESA
- * Publication d'articles dans les revues apicoles

Court terme

- * Publication régulière de bulletins d'information nationaux

Moyen terme

- * Elaboration d'une interface R Shiny pour visualisation des événements de santé en temps réel
- * Déclenchement d'alertes en cas d'identification d'événements de santé regroupés dans le temps/l'espace

The screenshot shows the ESA Platform website. At the top, there is a navigation bar with the ESA logo and the text 'Plateforme ESA' and 'Epidémiologie santé animale'. Below the navigation bar, there is a search bar with the text 'Recherche :'. The main content area features an article titled 'Analyse des déclarations de troubles de santé à l'OMAA (2017-2021)'. The article text includes a list of authors and their affiliations, and a paragraph describing the OMAA system and its objectives.



Niveau régional : exemple en Auvergne-Rhône-Alpes

- Bulletins mensuels « Santé de l'abeille » incluant le bilan des déclarations à l'OMAA
- Échanges mensuels entre les 5 représentants des organismes partenaires
- Cartes des zones de protection et de surveillance loque américaine
- Site internet :
 - Information, annuaire, bilans de campagne, cartes loque américaine
- Valorisation des données OMAA dans le cadre des rencontres sanitaires apicoles organisées par FRGDS, GTV, ADA

Région	Nombre de déclarations
Ain	0
Ardeche	0
Correze	0
Drome	7
Isere	5
Loire	1
Haute Loire	1
Puy de Dôme	2
Rhône	1
Savoie	0
Haute Savoie	1



Niveau régional : exemple en Pays de la Loire

- Diffusion d'alertes auprès des apiculteurs et des organisations sanitaires

Exemple : Frelon asiatique, e-mailing du 29/09/2022

ALERTE Frelon asiatique

Depuis plusieurs semaines, l'OMAA est fortement sollicité **pour des prédateurs exercées par le frelon asiatique sur des ruchers localisés en Pays de la Loire** : quelques déclarations ont été enregistrées, et de nombreuses remontées de terrain, particulièrement en milieu urbain, nous parviennent.

Cette année, et même si la prédation peut être variable d'un territoire à un autre, **elle est par endroit très importante**. La sécheresse a possiblement affecté les ressources alimentaires des frelons.

Les conséquences peuvent être dramatiques et aller jusqu'à la mort des colonies. **Nous vous invitons donc à vérifier la présence de frelons dans vos ruchers et à mettre en place des mesures de protection** : porte d'entrées adaptées, muselières, filets, déplacement de rucher, piégeage ...



POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Page d'information dédiée à l'OMAA sur le site de la plateforme ESA

Accessible en ligne à l'adresse :

<https://www.plateforme-esa.fr/page/observatoire-des-mortalites-et-des-affaiblissements-de-l-abeille-mellifere-omaa>

The screenshot shows the ESA platform interface. At the top left is the ESA logo and the text 'Plateforme ESA' with the subtitle 'Epidémiologie santé animale'. Below this is a navigation bar with links: 'Qui sommes-nous', 'Groupes de travail', 'Veille sanitaire internationale', 'Outils', and 'Contactez-nous'. A search bar with the placeholder 'Rechercher' and a 'Rechercher' button is present. Below the search bar is a breadcrumb trail: 'Home / Groupes de travail / Par espèce / Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille mellifère (Omaa)'. The main heading is 'Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille mellifère (Omaa)'. Below the heading is a logo for 'maa' (Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille mellifère) and a paragraph of text: 'Pendant l'hiver 2013/2014, des mortalités hivernales importantes de colonies d'abeilles ont été constatées dans la chaîne pyrénéenne. Cet événement a contribué à mettre en évidence certaines lacunes des dispositifs de surveillance sanitaire apicole en place et a conduit, sous l'impulsion du plan ministériel de développement durable de l'apiculture, à l'engagement de réflexions collectives. Plusieurs actions ont alors été définies parmi lesquelles la mise en place d'un Observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille mellifère (OMAA). Ce dernier projet est né du constat que les dispositifs de surveillance alors en place ne permettaient pas de détecter ni d'émettre une alerte rapide lors de recrudescences dans le temps et dans l'espace d'événements de santé de faible à moyenne intensité touchant les colonies d'abeilles.'

Présentation du groupe

Publications

Liens utiles





TÉMOIGNAGES D'APICULTEURS

>

Je veux avant tout vous dire un grand merci, d'une part pour votre disponibilité et d'autre part pour m'avoir permis de comprendre la cause de la mortalité anormale d'une partie de mes abeilles. C'est rare de rencontrer des personnes aussi disponibles et sympathiques que vous.
Encore merci pour votre aide.

Bonjour docteur,

Je vous remercie pour votre visite, j'ai passé deux jours à nourrir tout le monde ! Quelle saison !
Maintenant que j'ai vos coordonnées, je ferai probablement appel à vous plus souvent.

Bonne fin de semaine,

Bonsoir,

Merci encore pour votre venue qui m'a bien rassuré et pour votre compte-rendu très clair.

Bien cordialement.



REMERCIEMENTS

- Aux apiculteurs pour leur participation au dispositif
- Aux organisations apicoles et sanitaires nationales et régionales partenaires de l'OMAA
- Aux experts du groupe de la plateforme ESA



SIGLES

ADA France : Fédération nationale des associations régionales de développement de l'apiculture

ADILVA : Association française des directeurs et cadres de laboratoires vétérinaires publics d'analyses

ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

CGAAER : Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

CNOPSAV : Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale

DDecPP : Direction départementale en charge de la protection des populations

DGAI : Direction générale de l'alimentation

DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

ESA : Plateforme d'épidémiosurveillance en santé animale

FNOSAD : Fédération nationale des organisations sanitaires apicoles départementales

GDS France : Fédération nationale des groupements de défense sanitaire

GNTSA : Groupement national des techniciens sanitaires apicoles

INRAE : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

ITSAP/Institut de l'Abeille : Institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation

OMAA : Observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille mellifère

ONIRIS : Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique

OVVT : Organisations vétérinaires à vocation technique

PSIC : Programme sanitaire d'intérêt collectif

SNGTV : Société nationale des groupements techniques vétérinaires

SRAL : Service régional de l'alimentation